

## Séance extraordinaire du 6 juin 2023

**Province de Québec**  
**MRC de D'Autray**  
**Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 6 juin 2023 à 18h30 à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

### **1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 32 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Isabelle Sylvestre, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est présente et agit à titre de greffière de la séance.

### **2. Renonciation à l'avis de convocation**

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent.

Tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy étant présents :

**2023-06-125**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu à l'unanimité que chacun renonce à l'avis de convocation.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2023-06-126**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mandat – Prolongement réseau de fibre optique et branchement du 665 rang York
5. Mandat – Services professionnels pour le prolongement du réseau de fibre optique au 665 rang York
6. Achat – Équipement pour relier le 665 rang York au réseau de fibre optique municipal
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **4. Mandat – Prolongement réseau de fibre optique et branchement du 665 rang York**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D’Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d’intention à conclure une entente relativement à l’acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D’Autray pour l’acquisition de l’immeuble du 665 rang York;

**ATTENDU QUE** l’immeuble, qui servira aux services administratifs de la municipalité, doit être raccordée au réseau de fibre optique de la MRC de D’Autray;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2023-06-127

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil mandate monsieur David Morin, directeur du Service des systèmes d’information et des télécommunications (SSIT) de la MRC de D’Autray afin de coordonner le projet de prolongement du réseau de fibre optique jusqu’à l’immeuble du 665 rang York;

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

#### **5. Mandat – Services professionnels pour le prolongement du réseau de fibre optique au 665 rang York**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D’Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d’intention à conclure une entente relativement à l’acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D’Autray pour l’acquisition de l’immeuble du 665 rang York;

**ATTENDU QUE** l’immeuble, qui servira aux services administratifs de la municipalité, doit être raccordée au réseau de fibre optique de la MRC de D’Autray;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2023-06-128

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme CIMA+ pour les services professionnels pour la conception des plans pour le prolongement du réseau de fibre optique vers le 665 rang York au montant forfaitaire de 6 520,00 \$ plus les coûts unitaires par activités si nécessaires, tel que décrit dans l’offre de service n°LP23095 datée du 19 mai 2023;

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

#### **6. Achat – Équipement pour relier le 665 rang York au réseau de fibre optique municipal**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D’Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d’intention à conclure une entente relativement à l’acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D’Autray pour l’acquisition de l’immeuble du 665 rang York;

**ATTENDU QUE** l’immeuble, qui servira aux services administratifs de la municipalité, doit être raccordée au réseau de fibre optique de la MRC de D’Autray;

2023-06-129

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'achat d'équipement pour relier le 665 rang York au réseau de fibre optique municipal au montant de 4 064,10 \$ tel que décrit dans la soumission 7304 de la compagnie Fleet Info datée du 19 mai 2023.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**7. Période de questions**

**8. Levée de l'assemblée**

2023-06-130

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 18 h 40.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Isabelle Sylvestre  
Directrice générale et greffière-trésorière  
par intérim

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.